

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec
N° 200-11-018172-091

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte
 contesté enquête au mérite

COUR SUPÉRIEURE
 COUR DU QUÉBEC
Chambre commerciale

GROUPE KHÉOPS INC.
et
BOIS KHÉOPS INC.

REQUÉRANTES

et
SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE INC.

CONTROLEUR

c.
BNP PARIBAS

INTIMÉE

ENREGISTREMENT

Division Commerciale Salle n° 3.23

Le 26 mai 2009

DÉBUT : 9h26
FIN : 9h44

PRÉSIDENT : L'HONORABLE FRANK G. BARAKETT (JB2978)

DEMANDE OU REQUÉRANT(E)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

M^e Marc Germain remplace Me
Jean-François Émond qui n'est
plus au dossier.
Stein Monast, s.e.n.c.r.l.
(CASIER NUMÉRO 14)

DÉFENSE OU INTIMÉ(E)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

M^e Claude Marchand
Accompagné de Sophie Brochu,
étudiante en droit
OGILVY RENAUD
(CASIER NUMÉRO 92)

DÉFENSE OU INTIMÉ(E)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)
Investissements Québec

M^e Gilles Montplaisir
Contentieux
Investissements Québec

DÉFENSE OU INTIMÉ(E)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)
**Centre financier aux entreprises Desjardins
Lévis-Lotbinière (Caisse populaire Desjardins
de Lévis)**

M^e Guy De Blois accompagné
de M. Luc Poulin de Ernst &
Young
LANGLOIS KRONSTRÖM
DESJARDINS
(CASIER NO 115)

NATURE DE LA CAUSE REQUETE EN VUE DE FAIRE PROROGER LA
PÉRIODE DE SURSIS

GREFFIÈRE Maureen Tweddell, g.a.

9h26 Appel de la cause et identification des procureurs.

9h27 Le Tribunal s'adresse aux procureurs.

9h28 IL EST CONVENU QUE:

Groupe Khéops Inc.
et
Bois Khéops Inc.
et
Samson Bélair Deloitte & Touche Inc.
c.
BNP PARIBAS

Requérantes

Contrôleur

Intimée

Le 26 mai 2009 – Salle 3.23

- Les pièces R-19 et R-20 seront déposées sous pli confidentiel et demeureront scellées à l'usage du juge seulement et ne seront pas publiques.
- Les avocats des autres parties ont reçu copie des pièces et doivent également les garder exclusivement confidentielles.
- Les mêmes conditions s'appliquent à Me Gilles Montplaisir, pour Investissement Québec, qui a déjà reçu les pièces.

9h29

Le Tribunal s'adresse à Me Germain.
Représentations de Me Germain.
Discussion.

9h30

Représentations de Me De Blois.

9h31

Le Tribunal s'adresse aux procureurs.

9h32

Représentations de Me Marchand.

9h39

Me Germain informe le Tribunal qu'il a discuté avec Me Gilles Montplaisir, avocat (absent) et que ce dernier consent à la remise de la présente requête au 2 juin 2009 et à ce que le délai soit prolongé au 5 juin 2009.

9h44

JUGEMENT RENDU SÉANCE TENANTE.

FIN DE L'AUDIENCE.



Maureen TWEDDELL, g.a.

Groupe Khéops Inc.
et
Bois Khéops Inc.
et
Samson Bélair Deloitte & Touche Inc.
c.
BNP PARIBAS

Requérantes

Contrôleur

Intimée

Le 26 mai 2009 – Salle 3.23

JUGEMENT

VU les représentations des procureurs;

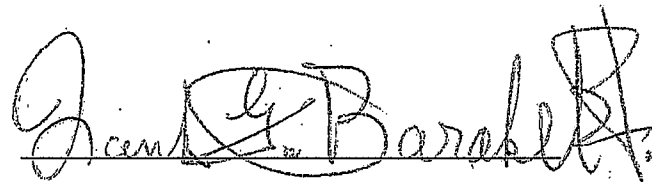
POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

REMET la requête du 22 mai 2009 pour enquête et audition à mardi le 2 juin 2009 à 9h15;

PROROGÉ le délai de sursis des procédures initialement rendu en l'instance le 25 mars 2009 jusqu'au 5 juin 2009. L'Ordonnance initiale continuera à s'appliquer et à produire tous ses effets jusqu'à cette date.

DISPENSE les requérantes de faire signifier une nouvelle requête en vue de faire proroger la période de sursis.

SANS FRAIS.



FRANK G. BARAKETT, J.C.S.